

rappeler ce qui s'est dit, durant la dernière élection générale. Je dois contredire certains commentaires que d'honorables messieurs ont fait sur l'attitude que j'ai prise à l'égard de la question navale. Je n'ai pas alors attaqué l'idée d'une marine de guerre canadienne. Mon discours est imprimé, ici, et tous les candidats toriens s'en sont servi dans leur campagne électorale. Je citerai un passage de ce discours pour montrer que tous les libéraux ne sont pas du même avis sur cette question. J'ai dit alors: "Vous ne devez pas imposer sur le peuple canadien le lourd fardeau d'une marine de guerre sans consulter le peuple." Voilà l'attitude que j'ai prise alors, c'est la même attitude que je prends aujourd'hui, comme je le ferai voir dans un instant.

Quand le gouvernement Laurier nous proposait de dépenser quelques centaines de mille piastres pour commencer la construction d'une marine de guerre canadienne, je combattis cette proposition parce que je la croyais inopportune; mais je trouve, aujourd'hui, que cette marine serait une bonne chose, si nous l'avions. Je puis avoir été trompé, alors; mais n'est-il pas vrai que, lors de la campagne électorale qui eut lieu à Drummond et Arthabaska, et aussi lors des élections générales de 1911, tous les candidats toriens de la province de Québec, qui arboraient tous alors le drapeau nationaliste, étaient opposés à ce projet de marine de guerre, et se prononçaient contre toute idée de dépenser un seul centin pour l'Angleterre; de dépenser même un seul centin pour le maintien de la milice? M. Blondin, M. Patenaude et tous les autres candidats toriens et nationalistes déclaraient alors que nous ne devions rien à l'Angleterre. N'est-il pas vrai que, après l'élection d'Arthabaska, M. Sproule, député de Grey, et M. Foster, adressèrent des félicitations à M. Monk pour sa grande victoire? Et la même chose a été faite en 1911. Pourquoi donc cette attitude était-elle prise? C'est parce que ces messieurs se souciaient guère de l'empire, se souciaient guère du drapeau britannique. Leur souci n'avait d'autre objectif que le pouvoir, et, en effet, dès qu'ils furent arrivés au pouvoir, ils dirent: "Oublions maintenant toutes nos déclarations, et proclamons dans tout le pays que nous sommes loyaux."

Quant à ceux dont l'attitude est restée la même, ils sont tous aussi loyaux, non seulement par leurs paroles, mais aussi par leurs actes, que le sont les toriens auxquels je fais présentement allusion. Ces hommes qui s'opposaient alors à ce que toute

[L'honorable M. CHOQUETTE.]

aide fût accordée à l'Angleterre, veulent, aujourd'hui, non seulement le contraire; mais ils tiennent aussi à la continuation de la présente guerre européenne; à ce que nos contributions en hommes et en argent soient augmentées. Si ces hommes sont maintenant sincères, ils ne l'étaient donc pas dans le passé. Je dirai plus. Les candidats toriens, auxquels je fais présentement allusion, n'étaient pas alors sincères; ils voulaient simplement nuire au gouvernement Laurier dans la province de Québec.

Dans l'Assemblée Législative de cette province, le 2 juin 1910, des résolutions de censure furent proposées contre l'honorable M. Taschereau, l'un des meilleurs hommes publics de Québec. Cet honorable monsieur était allé à Toronto et là il eut l'occasion de déclarer publiquement que le Canada faisait partie de l'empire et que notre pays était prêt à faire sa part en temps de guerre.

La Législature de Québec était alors en session, et que vit-on? L'honorable M. Prévost, secondé par M. D'Auteuil, proposa les résolutions ci-dessous:

Considérant qu'en décembre dernier, au cours d'un voyage à Toronto, auquel le discours du Trône a reconnu un caractère officiel, le ministre des Travaux publics et du Travail s'est prononcé au nom du peuple de la province de Québec et en présence du premier ministre, en faveur de la participation générale du Canada aux guerres de l'empire, de l'organisation d'une marine de guerre canadienne, ou de toute autre mesure que les autorités fédérales jugeraient à propos d'adopter à ce sujet;

Que le ministre n'avait aucune autorité pour préjuger ainsi l'opinion des électeurs de cette province sur cette grave question qui était alors sur le point d'être soumise aux délibérations du Parlement fédéral;

Que les nombreuses protestations qui se sont élevées de cette province, comme de plusieurs autres, contre cette politique nouvelle, ont prouvé que le ministre des Travaux publics et du Travail n'a pas fidèlement représenté l'opinion du peuple de cette province;

Que le premier ministre, ni aucun de ses collègues n'ont désavoué les déclarations du ministre des Travaux publics et du Travail;

Que la Chambre regrette qu'un des ministres de la province ait, sans mandat, sur un sujet étranger à la juridiction du gouvernement dont il fait partie et dans des circonstances qui donnaient une portée considérable à ses paroles, fait des déclarations indiscrètes et propres à jeter un jour faux sur l'opinion des électeurs de cette province;

Et le cabinet étant responsable de l'attitude de chacun de ses membres, la Chambre considère que le gouvernement mérite censure.

Et qui votèrent pour ces résolutions?— Ce fut, d'abord, l'honorable M. Patenaude, l'une des lumières du gouvernement fédéral actuel; puis messieurs Lavergne; Cousineau, aujourd'hui chef de l'opposition dans